

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil vingt, le vingt janvier. La commune de Saint Seurin de Prats certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le lundi vingt-sept janvier deux mil vingt en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Travaux logement « 1 Rue de la Maréchalerie »
- Révision prix loyer « 24 Route de Prats »
- Avenant loyer « 11 Route du Périgord »
- Renouvellement convention SPA
- Devis élagage
- Devis traiteurs repas des aînés
- Questions diverses

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

PRESENTS : M. VIGOUROUX – MME POINTET – M. CHIARADIA – MME VASSEAUD – M. LACOSTE - MME LEBLOND – MM. BOURNET - BATTISTON

ABSENTE EXCUSEE : MME BIASOTTO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHIARADIA Stéphane

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 16 décembre 2019**

TRAVAUX LOGEMENT « 1 RUE DE LA MARÉCHALERIE »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération « Coup de pouce » mis en place par le SDE 24, il y a possibilité de bénéficier de subventions pour l'isolation et le changement des radiateurs de l'immeuble « 1 Rue de la Maréchalerie ». Les conditions d'éligibilité portent sur les critères techniques à respecter pour l'installation des radiateurs. Le montant des primes est de 50,00 € par élément. Les devis présentés ont été établis afin de répondre à ces critères. Des devis ont été demandés à la société CARLET et TALON pour le changement des radiateurs et l'installation de la VMC.

Le montant des devis de la société CARLET s'élève à 2 452,56 € TTC pour les radiateurs et 378,40 € TTC pour la VMC soit un montant total de 2 830,96 € TTC.

Le montant des devis de la société TALON s'élève à 2 204,62 € TTC pour les radiateurs et 511,50 € TTC pour la VMC soit un montant total de 2 716,12 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les devis de la société TALON sous réserve de validation de l'éligibilité à la subvention par le SDE 24.

Après démontage des volets de l'appartement, il s'avère que deux paires sont en très mauvais états et qu'une troisième a besoin d'une restauration. Un devis a été demandé à la société THOMAS HUGUES pour le remplacement de quatre volets et la remise en état de deux autres. Le montant du devis s'élève à 1068,00 € TTC. Le Conseil Municipal valide ce devis et autorise Monsieur le Maire à engager la dépense.

RÉVISION PRIX LOYER « 24 ROUTE DE PRATS »

Le Maire indique au Conseil Municipal que le loyer communal « 24 Route de Prats » arrivant à son terme d'année, il y a lieu de le réviser conformément à l'indice de références des loyers du 3^{ème} trimestre 2019, soit + 1,20% à compter du 1^{er}/02/2020.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à augmenter ce-dit loyer de 1,20 %, soit un loyer mensuel de 462,54 € à compter du 1^{er}/02/2020 sur la base du taux de l'indice de l'IRL (Indice de Références des Loyers).

AVENANT LOYER « 11 ROUTE DU PÉRIGORD »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'installation du gaz au logement « 11 Route du Périgord », il est nécessaire de procéder à une révision annuelle de la chaudière afin de

bénéficiaire de la garantie constructeur. Le conseil municipal décide de prendre en charge le premier entretien, un avenant au contrat sera rédigé ensuite à la date d'anniversaire d'entrée, afin d'obtenir le remboursement par le locataire.

RENOUVELLEMENT CONVENTION SPA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'article 213-3 à 213-6 du Code Rural qui rappelle que les communes ont obligation de disposer d'une fourrière communale ou d'établir une convention avec le service fourrière de la SPA déjà existant. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention pour l'année 2020 avec la fourrière de Bergerac pour la récupération des animaux errants.

Pour 2020, le tarif a été fixé à 0,80 € par habitant (soit 377,60 € pour notre commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention avec la SPA pour la somme de 377,60 € pour l'année 2020.

DEVIS ÉLAGAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite de l'entreprise NOUJAREDE l'estimation de l'élagage des platanes devant la Mairie et devant l'église, ainsi que le tilleul devant le logement de l'école « 24 Route de Prats » et le noyer à côté du terrain de pétanque est de 850 € TTC. Monsieur le Maire propose donc de faire élaguer ces arbres comme cela a été fait l'an dernier. Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la dépense.

DEVIS TRAITEURS REPAS DES AÎNÉS

Mme LEBLOND présente au Conseil Municipal les propositions formulées par deux sociétés (PATEY, LE MARTINON).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis de la société PATEY pour le repas des aînés pour un montant de 28,38 € TTC par personne (montant inférieur à celui de la société LE MARTINON).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur la participation à demander aux accompagnants de moins de 60 ans pour le repas des aînés.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une participation pour les accompagnants de 28,38 € TTC euros correspondant au prix facturé par la société PATEY.

QUESTIONS DIVERSES

- **DEVIS RENOVATION FAITAGE**

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de refaire le faitage du logement « 3 rue de la maréchalerie ». Le devis de la société MULTISERVICES est de 407,10 € TTC. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la dépense.

- **REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire informe le conseil des remerciements adressés à la commune par M. LAFAYE et par le Secours Catholique pour le prêt de la salle municipale.

Séance levée à 21h50

Le Maire,